

## DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 28 novembre 2025

---

N° 25/053

RJ/CJ/SA

#### Objet : Définition de la résidence administrative des archivistes.

---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de novembre, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

#### Présents : 13

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Christophe IACCOBI, M. Bernard LIPERINI, Mme Marion MARCHAL, Mme Virginie SOSSI, Monsieur René VILLARD représenté par son suppléant M. Gérard BENOIT.

#### Absent représenté : 2

Mme Sabine DANERI a donné procuration à madame Anne-Marie CHABAUD ;  
Mme Sylvie SAMBAIN a donné procuration à monsieur Jacques DEPIEDS.

#### Absents excusés : 4

M. Serge PRATO, M. Gilbert REINAUDO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT, M. Patrick VIVOS.

#### Secrétaire de séance : Michel GRAMBERT

Monsieur Michel BRUNET, Vice-président, délégué au service d'aide au classement et à la valorisation des archives, rappelle que les membres du conseil d'administration ont défini, par délibération en date du 14 décembre 2021, les membres du conseil d'administration ont fixé l'organisation du temps de travail pour les agents du centre de gestion. Il a été décidé d'annualiser les agents itinérants afin de permettre une adaptation des plannings en fonction des besoins des collectivités tout en garantissant les règles de prescriptions minimales d'organisation du temps de travail et tout en assurant aux agents une rémunération constante chaque mois.

Afin de prendre en compte le temps de déplacement (résidence administrative – lieu de mission) dans le calcul de l'annualisation, il convient de définir la résidence administrative des deux archivistes.

Par délibération en date du 12 avril 2022, les membres avaient fixé la résidence administrative de :

- La première archiviste au centre de gestion à VOLX ;
- La seconde archiviste aux archives départementales à DIGNE-LES-BAINS.

Suite au départ d'une archiviste en 2024, une nouvelle archiviste a été recrutée.

Le périmètre d'intervention des archivistes itinérantes justifie le rattachement de leur résidence administrative à la commune de Digne-les-Bains au regard de sa centralité dans le département d'une part, et de la localisation du siège des archives départementales d'autre part, dans le respect de la convention qui nous lie avec cette institution.

Le président propose aux membres du conseil d'administration de fixer la résidence administrative des deux archivistes aux archives départementales à DIGNE-LES-BAINS.

**Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Accusé de réception préfecture  
004-280400177-20251128-D25\_053-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2025  
Date de réception préfecture : 04/12/2025

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-I-1° ;

Ouï l'exposé du Vice-président, délégué au service d'aide au classement et à la valorisation des archives ;

Après en avoir délibéré,

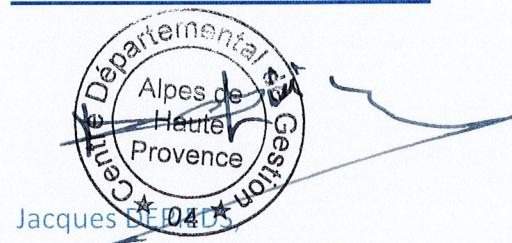
A l'unanimité à 15 voix pour :

- ✓ **Fixe, à partir de l'année 2026, la résidence administrative des archivistes aux archives départementales à DIGNE-LES-BAINS.**

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Volx.

A Volx, le 28/11/2025



Jacques DEPODT  
Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Transmit au représentant de l'Etat le :